

NON à un fond climat tout sauf durable Delémont

Un Comité jurassien composé des faïtières de l'économie et des partis politiques du centre et de la droite s'oppose à l'initiative pour un fonds climat soumise au peuple le 8 mars 2026. Cette large coalition estime que le cadre législatif et réglementaire actuel, suffisamment clair et contraignant, permet déjà d'agir efficacement pour réduire l'empreinte carbone de la Suisse. La création d'un fonds mobiliserait d'énormes moyens financiers, dont seraient privés d'autres secteurs stratégiques de l'Etat, sans aucune garantie d'atteindre de manière plus efficiente l'objectif net zéro fixé par le Conseil fédéral à l'horizon 2050.

Coprésidé par les députés jurassiens aux Chambres fédérales Charles Juillard et Thomas Stettler, le Comité opposé à la création d'un fonds climat national réunit les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ), de la FER-Arcju, du Centre, du PLR et de l'UDC. Ces différentes institutions pointent du doigt les défauts rédhibitoires de cette initiative, à la fois quant à son financement et ses effets sur la politique climatique elle-même.

L'initiative prévoit que le fonds soit alimenté chaque année à hauteur de 0,5 à 1% du Produit intérieur brut (PIB) suisse. Cela représenterait quelque 10 milliards de francs par an, qui seraient financés exclusivement par une

augmentation de la dette de la Confédération. L'initiative demande en effet expressément d'exclure ce financement du mécanisme de frein à l'endettement, de sorte que le fonds entraînerait, en l'espace de vingt ans, quelque 200 milliards de francs de dettes supplémentaires. Un tel mécanisme n'est manifestement pas durable. Le Comité jurassien juge irresponsable de contraindre la Confédération à de telles dérives financières, qui se répercuteraient inmanquablement sur les impôts de chaque citoyen et priveraient de moyens d'autres secteurs stratégiques de l'Etat.

L'efficacité d'un tel fonds est aussi contestée. La Suisse dispose aujourd'hui d'un arsenal législatif et réglementaire contraignant pour lutter contre le réchauffement climatique. Les entreprises d'une certaine taille ont l'obligation de signer des conventions d'objectifs et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui d'ailleurs se vérifie dans les faits. Depuis 1990, les émissions du secteur industriel se sont réduites de 45%, alors que la valeur produite a doublé dans le même intervalle. L'économie est parvenue à découpler sa croissance de ses émissions et a déjà presque atteint l'objectif fixé pour 2040. Tenant compte de cette réalité, il n'est pas judicieux aujourd'hui d'opérer un changement de cap risqué en créant un fonds et la bureaucratie qui ira avec. Les moyens sont bien plus efficaces lorsqu'ils sont investis dans l'ouverture technologique, la coordination internationale et des politiques qui favorisent l'innovation.

Plutôt que de créer un fonds aux effets hypothétiques et aux conséquences financières très fâcheuses, notre pays doit donc poursuivre et intensifier le recours aux instruments existants, qui font leurs preuves.

Pour toutes les raisons évoquées et à l'instar du Conseil fédéral, du Conseil des Etats, du Conseil national et de l'économie suisse, le Comité jurassien recommande de rejeter l'initiative pour la création d'un fonds climat le 8 mars prochain.

Comité composé des faîtières de l'économie (CCIJ et FER-Arcju) et des partis politiques UDC, PLR, Le Centre